

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 24 mai 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-quatre le 24 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain

GUINDT Philippe
SIVEC Jean
DEBAILLEUL Delphine

OGER Isabelle
REUTER Olivier
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

THILL Céline
VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe

donne pouvoir à M. OGER Isabelle
donne pouvoir à M. IMMER Alain
donne pouvoir à M. MENEHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 852 Lotissement « Le Clos », mise à la vente des parcelles 2.9 à 2.15b

Considérant le projet en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 8 maisons en bande porté par SODEVAM, concernant les parcelles 2.9 à 2.15b du lotissement LE CLOS, sur une surface totale de 1.935 m² ; qui a fait l'objet d'une demande de permis de construire au nom de Sodevam, reçue en date du 17 décembre 2021 et un arrêté accordant le permis en date du 1^{er} juin 2022 ;

Considérant qu'en date du 6 octobre 2022 Sodevam par Email indiquait « Notre objectif est d'avoir des offres avant la fin de l'année pour redéfinir les prix de vente en vue d'engager les travaux au printemps 2023 » ;

Considérant qu'en date du 1^{er} mars 2024 aucune construction n'était lancée, que SODEVAM par Email du 1^{er} mars 2024 indique « La consultation des entreprises sera faite entre la mi-mars et la mi-avril 2024, en fonction des retours, nous calerons les prix, relancerons la communication » ; et « Fin mai nous ferons un point d'étape, soit le projet est engagé à l'automne car pré-commercialisation suffisante, soit nous vendons les terrains avec leur PC à compter de début juin. »

Considérant qu'à la date de ce conseil la pré-commercialisation n'a pas été suffisante ;

Considérant que compte tenu de l'avancement du reste du lotissement il serait préjudiciable pour les actuels résidents, ainsi que la commune de différer la fin du lotissement ; que la rétrocession des voiries et réseaux ne pourrait pas être faite.

Considérant les prix fixés en 2021, qui fixaient ceux des parcelles 2.9 à 2.15 au prix de 270€ le m² ;

Considérant l'augmentation des prix du marché local, l'augmentation des taux d'intérêts pour les emprunteurs augmentant le coût des acquisitions mais aussi rendant les terrains de moindre surface plus attractifs ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 24 mai 2024

Monsieur le Maire présente les prix de vente des différents terrains et notamment des dernières ventes. Il indique la différence entre un prix de 345€ et 340€ au m² qui représente 9 760€ pour les huit parcelles. Compte tenu du prix initial de 270€ au m² cela représenterait un différentiel de 136 640€ pour un nouveau prix à 340€ au m². Monsieur le Maire préconise et propose un prix de vente de 340€.

Après en avoir débattu et délibéré, le **Conseil Municipal**, par 1 vote contre et 11 votes pour, des membres présents et représentés,

- **Approuve** la proposition de soumettre à SODEVAM un prix de vente des parcelles 2.9 à 2.15b du lotissement LE CLOS à 340€ le m² ;
- **Demande** un point courant septembre 2024 afin de réviser si nécessaire le prix à la hausse ou la baisse ;
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 29 mai 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 29/05/2024.

Le Maire,

